

# Les travailleurs comptent : Un point de vue syndical sur les méthodes de mise en œuvre, de responsabilisation et de gouvernance mondiale

Mars 2015

## Méthodes de mise en œuvre

Le programme de développement durable ne peut apporter la transformation escomptée que s'il est accompagné d'un cadre solidement structuré qui en garantisse l'application, le suivi et le contrôle, conformément à l'approche du développement fondée sur les droits humains.

Il est indispensable de lutter contre l'inégalité accrue dans les pays et entre les pays, et contre la répartition inégale des revenus; des politiques économiques et financières internationales doivent être définies **dans un objectif global de justice sociale et de moyens de subsistance décents pour tous**.

La priorité est d'établir une imposition juste et progressive. Des impôts doivent être payés dès lors que des bénéfices et de la valeur ajoutée sont générés. Il faut pour cela combattre les pratiques de fraude et d'évasion fiscales et instaurer une imposition mondiale sur les transactions à court terme. L'auto-déclaration et l'auto-évaluation pratiquées par les institutions financières doivent laisser la place aux déclarations pays par pays. Tous les pays devraient avoir la possibilité de participer de manière égale à la coopération internationale sur l'impôt, dans l'objectif d'établir une convention internationale des Nations Unies sur l'imposition.

Les partenariats avec le secteur privé doivent suivre les normes et les réglementations définies par le secteur public; c'est à l'État qu'incombe la responsabilité de planifier, de réglementer et de contrôler les partenariats.

Les traités et accords internationaux en matière de commerce et d'investissement doivent garantir le respect des lois nationales du travail et des normes fondamentales du travail internationalement reconnues. Le **respect et l'application des normes fondamentales du travail de l'OIT** sont le strict minimum pour les travailleurs partout dans le monde; les gouvernements doivent prendre des mesures pour protéger la liberté syndicale et renforcer les structures de dialogue social afin de développer la négociation collective, d'établir un lien entre les salaires et la productivité, et d'augmenter les salaires minimum. La croissance économique induite par les salaires permet de soutenir la demande globale, de créer de nouveaux emplois et de bâtir des économies plus solides et plus résistantes.

Les gouvernements doivent veiller à ce que les institutions et les politiques de marché du travail soient solides et efficaces, en s'appuyant sur des **politiques salariales adaptées, comme le salaire minimum; la négociation collective; l'inspection du travail; des services pour l'emploi énergiques; des allocations de chômage rigoureusement associées aux programmes de protection sociale**; des mesures ciblées visant à accroître la participation des femmes et des groupes sous-représentés sur le marché du travail; des mesures permettant d'aider les ménages à faible revenu à éviter la pauvreté et à accéder à des emplois librement choisis.

Pour atteindre l'objectif de travail décent pour tous, inscrit dans les Objectifs de développement durable, il faut mettre en place des cadres politiques complets pour l'emploi au niveau national, élaborés à l'aide de consultations tripartites et basés sur la cohérence politique en faveur du développement. Les politiques macroéconomiques qui défendent l'emploi doivent être soutenues par des politiques commerciales, industrielles, fiscales, sectorielles et d'infrastructure, par des investissements significatifs dans l'éducation de qualité, la formation en général et la formation tout au long de la vie, et par la fourniture de services publics de qualité.

Tous les pays devraient être en mesure de garantir la sécurité de revenus pour tous et l'accès universel aux services et aux biens publics essentiels, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement, de l'eau et de l'assainissement, grâce à des socles de protection sociale définis et conçus au niveau national.

Enfin, et c'est peut-être ce qui compte le plus, les gouvernements devront prendre des mesures de grande ampleur pour veiller au respect des normes fondamentales du travail de l'OIT. C'est essentiel pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement durable; les gouvernements devront également prendre des mesures pour renforcer le dialogue social et la participation des partenaires sociaux.

(continue derrière)

## Responsabilisation basée sur les normes

Le succès de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable dépend de la **cohérence politique vis-à-vis des engagements en faveur des normes relatives aux droits humains, au travail et à l'environnement**. Il conviendrait de s'inspirer des mécanismes de communication d'informations qui existent à l'échelle internationale, tels que les présentations volontaires de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social des Nations Unies, ou encore l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.

Par conséquent, le dialogue social, en réunissant les partenaires sociaux, les organisations d'employeurs et de travailleurs, est une parfaite illustration de la manière dont il faut garantir l'appropriation des activités politiques au niveau national; il devrait servir de guide, et même d'exemple, pour organiser les processus d'examen. Cependant, un dialogue social efficace requiert le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective, l'indépendance des syndicats et des organisations d'employeurs, ainsi que la capacité institutionnelle des gouvernements à soutenir ce processus.

Le mécanisme de contrôle de l'OIT montre comment les mécanismes de responsabilisation peuvent fonctionner du niveau mondial jusqu'au niveau national. Il assiste les États membres en les aidant à appliquer les conventions dans la loi et dans la pratique. Ce mécanisme dispose d'une fonction de surveillance permanente impliquant plusieurs partenaires, qui oblige à rendre régulièrement des comptes (structure tripartite avec des partenaires reconnus), mais qui offre également une assistance technique dans le but d'améliorer l'application des conventions. Il est important de noter qu'il existe aussi une procédure de « plaintes », ce qui contraint les États membres à rendre des comptes au sujet des conventions qu'ils ratifient.

Le système de contrôle de l'OIT est un mécanisme de responsabilisation international unique qui devrait servir de base au mécanisme de responsabilisation mondiale et aux systèmes d'examen nationaux prévus dans le programme de développement international. Toutefois, une approche holistique qui intègre le développement et les droits humains dans un instrument normatif et contraignant semble être de loin la meilleure solution.

## Gouvernance mondiale et droit au développement

La gouvernance mondiale de l'après-2015 devrait réaffirmer sa volonté de maintenir l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement de 1986, en reconnaissant que les États sont responsables d'avoir créé une plus grande diversité de politiques extérieures, concernant en particulier le commerce, la dette et les finances, qui sont susceptibles de fragiliser le programme de développement durable au-delà de leurs frontières. Il est donc nécessaire d'avoir une réglementation nationale qui empêche les entreprises/le secteur privé de commettre des violations extraterritoriales des droits humains.

Compte tenu du changement intervenant dans les caractéristiques du développement mondial, **la question de la responsabilité partagée ne doit pas se limiter aux instances étatiques mais doit s'appliquer également aux « acteurs non étatiques »**, tels que les entreprises privées et les organisations multilatérales.

Le Forum politique de haut niveau doit suivre les mêmes principes que ceux qui sont à la base du Programme de développement durable et de la Déclaration des Nations Unies, et il doit reposer sur des principes fondamentaux tels que « la responsabilisation mutuelle », « l'appropriation démocratique » et « les partenariats inclusifs ». Le succès d'un mécanisme de gouvernance dépendra de la capacité du processus, à tous les niveaux, de réunir différents acteurs à pied d'égalité pour participer de manière sincère et pleinement participative au contrôle et à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

Pour plus d'informations sur le **point de vue du grand groupe des travailleurs et des syndicats**, visitez : [http://www.stakeholderforum.org/fileadmin/files/SD2015\\_Position\\_Paper\\_Workers&TradeUnions.pdf](http://www.stakeholderforum.org/fileadmin/files/SD2015_Position_Paper_Workers&TradeUnions.pdf) (en anglais).

Pour lire la version intégrale du **point de vue syndical sur les méthodes de mise en œuvre, de responsabilisation et de gouvernance mondiale**, allez sur <http://www.ituc-csi.org/un-point-de-vue-syndical-sur-les?lang=fr>